

**Département de Loir-et-Cher**  
**Arrondissement de ROMORANTIN LANTHENAY**  
**Canton de LAMOTTE BEUVRON**

**MAIRIE DE SOUVIGNY EN SOLOGNE**

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU 25 AVRIL 2008**

Le vingt cinq avril deux mil huit, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de Souvigny en Sologne sous la présidence de Madame Chantal MEERSSCHAUT, Maire.

**PRESENTS** : Chantal Meersschaut, Alain Leprêtre, Arnaud des Abbayes, Nadine de Oliveira, Hervé Sené, Jean-Michel Derbois, Gérard Pinon, Isabelle Crespel, Nadine Codorniu, Solange Ballu, André Camilleri.

**ABSENTS** : Néant

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Isabelle Crespel

**DATE DE CONVOCATION** : 18 avril 2008

<b>OBJET : CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS</b>
---

Mme le Maire précise qu'il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs. Douze noms pour les Commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants doivent être proposés, six seront retenus par le Directeur des Services fiscaux, pour les titulaires et six pour les suppléants.

Le Maire assure la présidence de cette commission et est membre de droit.

Le conseil propose à l'unanimité les personnes ci-dessous pour faire partie de la commission communale des impôts directs.

1 titulaire et un suppléant représentant les propriétés boisées

Titulaire : M Lefébure

Suppléant : M Tailhan

1 titulaire et un suppléant assujettis à la taxe professionnelle

Titulaire : Hervé Sené

Suppléant : Jean-Michel Derbois

2 personnes qui n'habitent pas la commune en résidence principale

Titulaire : Jean-Maurice Sevestre

Suppléant : Arnaud des Abbayes

9 titulaires et 9 suppléants choisis selon leur répartition géographique dans la commune et leur bonne connaissance du territoire communal et de ses habitants

**Titulaires :**

Roland Septfond (bourg)  
Odette Paret (étangs)  
Alain Villain (bourg)  
Antoine Simonnet (rte de Vannes)  
Solange Ballu (La Thuile)  
Nadine de Oliveira (rte d'Isdes)  
André Leprêtre (agriculture)  
André Camilleri (les fontaines)  
Anny Malard (rte de Sennely)

**Suppléants :**

Jeannine Brossard (bourg)  
Jules Petit (les fontaines)  
Gérard Pinon (rte de Sennely)  
Nadine Codorniu (rte de Vannes)  
Isabelle Crespel (rte d'Isdes)  
Fabien Potage (étangs)  
Jean Seigneur (bourg)  
Mireille Ballu (La Thuile)  
Gilbert Fabbe (agriculture)

<b>OBJET : DELEGUES AU C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)</b>
--

Mme le Maire rappelle que les délégués, membres du Conseil Municipal, chargés de représenter le C.C.A.S. de la commune de Souvigny en Sologne ont été élus lors de la séance du Conseil Municipal du 04 avril 2008.

Le Maire rappelle qu'elle est membre de droit du C.C.A.S.

Il convient d'élire au scrutin secret 4 délégués, membres extérieurs au conseil municipal. Se sont proposés comme membres extérieurs : Odette Paret, Janine Dubois, Cécile Potage, Sabrina Martinat, Françoise Lerasle, Cécile Babin, David Bertrand.

Obtiennent après vote à bulletin secret :

Françoise Lerasle (3), Cécile Babin (5), David Bertrand (3), Odette Paret (10), Cécile Potage (9), Sabrina Martinat (7), Janine Dubois (7)

Sont élues : Odette Paret, Cécile Potage, Sabrina Martinat, Janine Dubois

<b>OBJET : CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES FACULTATIVES</b>
---

Mme le Maire précise qu'en sa qualité de Maire de Souvigny en Sologne, elle fera partie de toutes les commissions.

Après consultation des membres du Conseil Municipal ainsi que des demandes orales et écrites de différentes personnes extérieures au Conseil Municipal, les commissions facultatives sont composées de la façon suivante :

**Commission des chemins :**

Responsable : Alain Leprêtre

Membres extérieurs : Damien Derbois, Daniel Meersschaut, Patrice Fauchoux, Françoise Martineau, Cécile Milcent, Jean-Michel Simon, Eliane Villermin, Bernard Léger, Alain Petat, Gilbert Fabbe

Membres du conseil : Jean-Michel Derbois, Nadine Codorniu, Gérard Pinon

**Commission bâtiments et voiries :**

Responsables : Solange Ballu et André Camilleri

Membres extérieurs : Françoise Martineau, Mickaël Laurençon, René Collet, Daniel Meersschaut, Cécile Babin, Martine Guérin, David Bertrand, Jean-Michel Simon, Sybil Bénard

Membres du conseil : Isabelle Crespel, Hervé Sené, Nadine Codorniu, Alain Leprêtre

**Commission étangs et lagune :**

Responsables : Alain Leprêtre et Jean-Michel Derbois

Membres extérieurs : Patrice Fauchoux, Jean-Michel Desbureaux, Jean-Michel Simon, Anny Malard, Damien Derbois

**Commission urbanisme :**

Responsables : Solange Ballu et Isabelle Crespel

Membres extérieurs : Jean-Pierre Martineau, David Bertrand, Jean-Maurice Sevestre

Membres du conseil :

**Commission du fleurissement :**

Responsable : Nadine de Oliveira

Membres extérieurs : Alain Dubois, Damien Derbois, Jean-Michel Desbureaux, Laurent Régnier

Membre du conseil : Nadine Codorniu

**Commission communication et information :**

Responsables : Arnaud des Abbayes et Hervé Sené

Membre extérieur : Jean-Pierre Martineau

Membre du conseil : Nadine Codorniu

**Commission festivités, sports et culture :**

Responsable : Nadine de Oliveira

Membre extérieur : Christophe Martinat

Membres du conseil : Nadine Codorniu

**Commission des finances :**

Responsables : Arnaud des Abbayes, André Camilleri, Isabelle Crespel

Membre extérieur : Pierre-Yves Ferlet

**Commission aménagement et sécurité :**

Responsables : Arnaud des Abbayes, Nadine Codorniu, Hervé Sené

Membres extérieurs : Jean-Pierre Martineau, Pascale Krebs, Pierre-Yves Ferlet, Daniel Meersschaut, Christian Serve, Jean-Michel Simon

**Fonctionnement des commissions**

Les responsables organiseront une première réunion qui permettra de définir des orientations et des priorités qui seront soumises au Maire et aux Adjointes. Ces derniers les étudieront tant sur le plan de la faisabilité que sur le plan du financement et de la recherche de subventions. Ils soumettront ensuite un certain nombre de ces propositions au conseil municipal.

La commission peut aussi se réunir sur demande de ses membres et/ou sur demande du Maire et des adjoints.

**OBJET : FIXATION DES INDEMNITES DU MAIRE ET DES TROIS ADJOINTS**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L2130-20 à L2123-24-1,

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximaux et qu'il y a donc lieu de déterminer les taux des indemnités de fonctions allouées au Maire et aux adjoints,

Considérant que la commune compte moins de 500 habitants et après avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire et des adjoints, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice 1015, conformément au barème fixé par les articles L2123-23, L2123-24 du code général des collectivités territoriales :

- Maire : 17 %
- 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> adjoints : 6,60 %

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire et les adjoints à percevoir les indemnités de fonction selon les taux citées ci-dessus.

**OBJET : CONVENTION AVEC SFR**

Autorisation à donner au maire pour signer une convention concernant l'implantation d'un relais de radiotéléphonie sur un terrain communal.

Mme le Maire rappelle que le pylône implanté entre Chaon et Souvigny en Sologne devait permettre la couverture réseau des deux communes.

Les conditions de couverture sur la commune de Souvigny en Sologne restant insuffisantes, un nouveau pylône sera implanté sur le territoire de Souvigny en Sologne. Après une étude réalisée par SFR, le pylône sera implanté sur le terrain situé route de Isdes à proximité du hangar communal en coordination avec les deux autres opérateurs (Bouygues et Orange).

Une convention sera signée avec SFR comprenant un bail d'une durée de 12 ans, avec versement à la commune de 2 000 € par an revalorisé de 2 % chaque année.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

**OBJET : COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE**

Mme Isabelle Crespel fait un rapide compte-rendu de ce qui s'est dit au conseil d'école du 25 mars 2008. Il est décidé de changer le sable dans les cours avant la rentrée 2008/2009 et de demander les tarifs permettant d'évaluer le coût de sols synthétiques.

**OBJET : COMPTE RENDU DES RÉUNIONS DANS LES DIFFÉRENTS SYNDICATS**

- Syndicat du Beuvron Amont  
Président : Alain Beignet  
Les différents syndicats représentant le Beuvron fusionnent pour créer le Syndicat d'entretien du Bassin du Beuvron
- Syndicat du Pays de Grande Sologne  
Président : Patrice Martin-Lalande  
Vice-présidents : Daniel Lombardie, Jacques Laure, Alain Blanche, Agnès Thibault
- Communauté de communes « Cœur de Sologne »  
Président : Hugues Aguetaz

1<sup>er</sup> vice-président : Alain Beignet, 2<sup>ème</sup> vice-président : Chantal Meersschaut, 3<sup>ème</sup> vice-président : Pascal Goubert, 4<sup>ème</sup> vice-président : Christian Mauchien, 5<sup>ème</sup> vice-président : Yves Rousselet

Les six maires des 6 communes sont membres du bureau de la Communauté de Communes

- Syndicat Intercommunal d'étude et d'aménagement du Pays de Lamotte  
Présidente : Chantal Meersschaut  
Vice-président : M. de Poix  
Secrétaire : M. Morlieras  
2 membres : Alain Leprêtre et Guy Hardillet
- SMICTOM  
Il faut proposer un titulaire et un suppléant pour le SMICTOM auprès de la communauté de communes. Jean-Michel Derbois sera proposé comme titulaire et Arnaud des Abbayes comme suppléant.

### **OBJET : GARDIENNAGE DES ETANGS COMMUNAUX**

Mme le Maire rappelle que pendant la période d'ouverture de la pêche dans les 3 étangs communaux (de mi-mars jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre), les membres du conseil municipal et certains membres extérieurs de la commission des étangs, assurent le gardiennage des étangs et plus particulièrement la vérification des cartes de pêche.

Plusieurs avis sont émis. Les uns sont d'accord pour poursuivre les tours de garde, les autres préféreraient que l'ensemble soit géré par une association ou un groupe de personnes intéressées par les activités autour de l'étang. Il est cependant décidé que le calendrier sera préparé et que chacun effectuera ses tours de garde. Les personnes qui souhaitent se faire remplacer pourront le faire et prévientront le secrétariat de mairie du changement et du choix du remplaçant, au plus tard la veille du jour de garde.

Mme le Maire rappelle que chaque année, vente de cartes de pêche (5 € pour 2 lignes actuellement) et achat de poissons s'équilibrent. L'ouverture des étangs à la pêche permet de faire venir des pêcheurs, mais aussi des promeneurs et d'animer le village tout en faisant travailler les commerçants.

### **OBJET : PROJET DE REFECTOIRE**

Un réfectoire provisoire sera aménagé dans le local contigu au salon de coiffure dont le gros œuvre est terminé. L'architecte, M. Antoine Simonnet, a préparé un plan d'aménagement respectant les normes en vigueur, d'un local de réchauffe. Des modifications peuvent être apportées pour permettre de gagner de la place.

Pour la restauration des enfants, une entreprise proposera des plats préparés qui seront à réchauffer : la société apportera des récipients operculés qui ne seront ouverts qu'à la sortie du four.

Il est rappelé que la gestion du personnel scolaire (hors enseignants) et de cantines dépend du SIVOM. Le gros équipement des cantines était pris en charge par le SIVOM et le petit mobilier fourni pour les communes. Avec la refonte en cours des statuts du SIVOM, ce type d'organisation pourra être revu.

Pour l'installation de la salle de réchauffe et de plonge, M. Simonnet a demandé un devis pour des panneaux en « Dagard » mais le prix est très élevé. Dans la mesure où les cloisons pourront rester même si la salle a une autre destination future, il semble préférable de construire des cloisons en placoplâtre et de poser de la faïence dans le local réchauffe.

### **OBJET : ARBORETUM**

Mme le Maire rappelle que l'aménagement de l'arboretum bénéficie d'une subvention de 30 % attribuée par leader +.

Il est décidé d'acheter des plaques indiquant le nom des différentes espèces d'arbres et de plantes présentes sur le terrain.

Deux modèles de plaques sont présentés. Les plaques transparentes qui pourront être sur fonds verts ou marrons, plus résistantes, sont retenues.

Il est également décidé de commander une passerelle pour accéder à l'arboretum ainsi que des bancs et divers accessoires tels que poubelles, bacs à fleurs,...

Des panneaux sont également à prévoir pour indiquer l'entrée de l'arboretum et le signaler à partir du centre bourg. Ils seront faits en même temps que ceux de la salle Eugène Labiche.

### **OBJET : TOITURE DE L'ABRI BUS : RÉFECTION**

La toiture de l'abri bus devant être entièrement refaite, des devis avaient été sollicités auprès de différentes entreprises il y a environ un an. Les travaux avaient été différés compte tenu de dégradations perpétrées par quelques personnes qui se servaient de l'abri bus comme but de foot. Le moment est maintenant venu de faire les travaux. Deux entreprises ont présenté des devis, la Sté Coutant et l'entreprise Derbois.

Après étude de ceux-ci, c'est l'entreprise Derbois qui a été retenue pour effectuer les travaux. La décision a été prise à l'unanimité à l'exception de Monsieur Jean-Michel Derbois, concerné par la présente délibération, qui n'a pas pris part au vote.

La toiture du puits situé derrière l'abri bus sera elle aussi à refaire prochainement.

### **OBJET : SECRETARIAT DE MAIRIE**

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'agent assurant les fonctions de secrétaire de Mairie a demandé sa mutation pour se rapprocher de son domicile. De ce fait, le poste sera vacant au 1<sup>er</sup> mai 2008. Elle effectuait à Souvigny 22 heures de travail/semaine et 13 heures pour le compte du SIVOM car c'était un agent intercommunal. Au fil du temps et du nombre de tâches, cela devenait insuffisant, il faudra donc recruter peut-être 2 personnes.

L'agent étant seul pour assurer toutes les tâches et à cause des besoins urgents du service (*vote des budgets, élections...*) n'a pas pu solder ses congés. Il lui sera payé alors exceptionnellement ses congés 2008.

Le centre de gestion pourra nous aider en attendant un nouveau recrutement en mettant à notre disposition un personnel qualifié, malheureusement, pendant deux jours au mois de mai.

Après discussion, le Conseil Municipal propose d'étendre le secrétariat de Mairie à 28 h/hebdomadaires.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :*

- *d'AUGMENTER le nombre d'heures hebdomadaires pour la Mairie de 22 à 28 Heures ;*
- *de REGLER exceptionnellement les congés 2008 à l'agent suite aux besoins du service.*

Fait à Souvigny en Sologne, le 28 avril 2008  
Le Maire,

**Chantal MEERSSCHAUT**